

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 003-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.35

Déposée le: 17.01.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 26.01.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pour un assouplissement de la procédure d'autorisation pour le forage de sondes géothermiques en dessous des bâtiments

Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter les bases légales pour que le forage de sondes géothermiques soit possible en dessous des bâtiments.

Développement :

Un accident dû au gaz naturel s'est apparemment produit à Spiez il y a plus de trente ans. Le gaz était alors remonté jusque dans le bâtiment par le forage de la sonde géothermique, menant à une explosion mortelle.

Depuis lors, les forages de sondes géothermiques sont interdits en dessous des bâtiments.

Cette particularité bernoise étonne toujours et suscite l'incompréhension : Berne est seul canton qui possède une telle réglementation.

Des projets d'installation de pompes à chaleur reliées à des sondes géothermiques avortent régulièrement parce que l'espace disponible à l'extérieur des bâtiments est trop petit pour permettre assez de forages.

Ces projets seront encore plus fortement restreints par cette réglementation à l'avenir car, avec l'urbanisation interne, les surfaces extérieures disponibles continueront à se réduire, et souvent, dans les nouvelles constructions, on ne peut forer que dans les dalles souterraines des bâtiments. En vue de la transition énergétique, les interdictions inutiles et pénibles doivent être levées afin de ne pas empêcher les projets de sondes géothermiques.

Pourquoi le forage à l'intérieur des bâtiments devrait-il être interdit uniquement dans le canton de Berne ? C'est incompréhensible. Aucun autre canton n'applique cette interdiction.

Motivation de l'urgence : Chaque jour, à cause de cette réglementation, des projets ne peuvent pas être réalisés ou seulement à un coût très élevé.